

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ACTIVITÉ SPATIALE EN GUYANE

Le 11 décembre 2017

Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de
l'innovation

Annick GIRARDIN, ministre des outre-mer

1/ Un engagement pris vis-à-vis de la Guyane, inscrit dans la loi Égalité réelle outre mer

L'article 145 de la loi dite « Égalité Réelle Outre-mer » prévoyait que le Gouvernement présente au Parlement un « *rapport présentant les différents scénarios permettant une augmentation des retombées financières, pour les collectivités territoriales de Guyane, de l'activité spatiale en Guyane, tout en préservant la compétitivité du site de Kourou* ».

Etabli sur le fondement des travaux menés par l'Inspection générale des Finances, l'Inspection générale de l'administration et l'inspection générale des affaires sociales, ce rapport est communiqué cette semaine au Parlement par les ministres des Outre-mer et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

⇒ **Cet engagement a été respecté.**

2/ La filière spatiale : premier employeur et principal contributeur au PIB de la Guyane

Avec 1700 emplois directs, plus de 7000 emplois indirects, et une contribution de l'ordre de 17% au Produit Intérieur Brut de la Guyane -estimé un peu plus de 4 milliards d'euros-, la filière spatiale reste le premier employeur privé avec 25% des emplois privés, et le premier contributeur à la richesse de la Guyane.

L'union des employeurs de la base spatiale qui regroupe les membres de la communauté industrielle et 37 sous traitant sur le site du CSG agit pour l'emploi et la formation. Le CNES a mis en place des clauses contractuelles permettant de réserver un tiers des marchés aux PME locales dans le cadre du programme Ariane 6. Un service public de l'emploi de proximité a été développé en lien avec les services de l'Etat et Pôle Emploi, ainsi que des clauses d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi guyanais.

⇒ **La filière spatiale : un contributeur essentiel à l'économie et l'emploi en Guyane.**

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy –
Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

3/ La « mission Guyane » du Le CNES : un contributeur du développement local

Au titre du **plan Phèdre** (Partenariat Hermès au Développement régional), sur la période **1990-1997**, le CNES a contribué à hauteur d'environ **50 M€** au financement d'équipements au profit des communes de Kourou, de Sinnamary et d'infrastructures.

Sur la période 2000 – 2013, le CNES a confirmé son engagement en faveur du territoire, en partenariat avec l'Etat et la Région au travers du Contrat de Plan Etat Région, permettant de créer ou de sauvegarder 3900 emplois.

Sur la période **2014-2020**, le CNES s'est engagé à hauteur de près de 28 M€ dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, de 13 M€ dans le cadre de projets en faveur des communes et d'associations du territoire, soit **un total de plus de 40 M€ sur la période** (sans compter les engagements financiers pris à hauteur de 11 M€ en faveur des îles du salut et de l'hôtel des roches dont le CNES est affectataire).

⇒ **Le CNES alloue depuis longtemps des sommes significatives au profit de collectivités et d'associations œuvrant au développement du territoire Guyanais**

4/ Le rapport identifie des voies d'amélioration en vue d'une plus grande efficacité des efforts de la filière au profit de tous les Guyanais.

Marquée par une démographie dynamique et des inégalités territoriales encore fortes entre la zone littorale et l'intérieur des terres, la Guyane doit développer davantage son économie, en dehors du seul secteur spatial.

⇒ **La filière spatiale peut et doit davantage contribuer à ce développement.**

Arianespace, l'Agence spatiale européenne et le CNES bénéficient de diverses dispositions fiscales dérogatoires, dont le rapport détaille les fondements juridiques qui, pour certains, renvoient également à des accords internationaux liant la France.

⇒ Le rapport estime qu'un alourdissement de la fiscalité locale de la filière spatiale procurerait un surcroît de recettes modeste (entre 1 et 4 M€ selon les scénarii) au regard de ses effets sur la compétitivité d'acteurs aujourd'hui soumis à une très forte pression concurrentielle. Il ne recommande pas de suivre cette piste.

Les financements consentis par le CNES en faveur des collectivités et des associations transitent par de multiples canaux, sont aujourd'hui morcelés, entre les différents volets du contrat de plan état-région, les 17 conventions bilatérales signées avec des collectivités locales et la « mission Guyane » du CNES.

⇒ Le rapport identifie plusieurs pistes visant une cohérence accrue des interventions du CNES, à en accroître le montant et à mieux associer les collectivités à leur utilisation.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

5/ Un nouveau Partenariat pour le développement de la Guyane, conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement sur le territoire en octobre 2017

- Une cohérence accrue dans l'emploi des différentes contributions du CNES à la vie et au développement du territoire : les multiples interventions financières du CNES doivent gagner en lisibilité, en cohérence, s'articuler aux interventions de l'Etat et des collectivités pour en maximiser l'effet.
- Une augmentation significative de la contribution financière du CNES au développement du territoire guyanais : **10 M€ supplémentaires seront engagés par le CNES entre 2018 et 2020, soit un effort supplémentaire de plus de 3 M€ par an** au cours des trois prochaines années, portant la contribution directe du CNES sur la période 2014-2010 à près de 50 M€
- Une gouvernance renouvelée, associant de manière transparente l'ensemble des partenaires concernés : CNES, Etat, Collectivités Locales, entreprises à l'emploi des sommes. Les collectivités territoriales de Guyane doivent mieux participer aux choix stratégiques concernant l'emploi de ces sommes.
 - **un règlement d'emploi des subventions** du CNES, visant à mieux articuler et à rendre plus transparent l'ensemble des financements publics
 - la création d'une **structure** (groupement d'intérêt public, commission consultative...) **associant au plus près les collectivités territoriales de Guyane à la gouvernance de ces fonds**
 - La mise en place d'un **fonds de dotation autour d'Arianespace pour accroître les retombées financières de la présence du CSG en Guyane** et consolider l'ancrage de la base spatiale dans le territoire
- La création, financièrement soutenue par le CNES et Arianespace, d'une **chaire sur le spatial au sein de l'Université de Guyane** afin de promouvoir l'accès aux métiers du spatial et des activités qui lui sont agrégées

Sur ces bases, le CNES et l'Etat formaliseront dans les toutes prochaines semaines un nouveau partenariat structurant pour le développement de la Guyane, dont le contenu sera précisé en concertation avec les élus et collectivités du territoire

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises